

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉUNION DU COMITE LOCAL D'AIDE AUX VICTIMES

Valence, le 01 juillet 2020

Le 25 juin 2020 à 15h00 s'est tenu en préfecture un Comité Local d'Aide aux Victimes dédié aux violences conjugales (CLAV), co-présidé par M. Alex PERRIN, procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Valence et M. Bertrand DUCROS, directeur de cabinet du préfet de la Drôme.

Pendant le confinement, peu de personnes se sont signalées aux autorités compétentes. A l'inverse, le déconfinement a été une période de plus forte intensité avec un nombre de signalements en hausse.

Au cours de ces deux périodes, les services de l'État et les associations d'aide aux victimes ont continué à œuvrer conjointement pour lutter contre les violences intrafamiliales.

A noter que le fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD) permettra cette année de renforcer les actions existantes et de mettre en œuvre de nouvelles mesures, notamment la mise en place d'un numéro départemental d'astreinte soir et week-end pour les victimes prises en charge.

Ce comité a donné lieu à la signature d'une convention hôpital-police-justice relative à la prise de plainte des victimes de violences conjugales en milieu hospitalier. Elle permettra de prendre en compte les spécificités des violences intrafamiliales et de simplifier les conditions de recueil des plaintes à l'hôpital.